

## **SAINT-LO CITOYEN**

### **CAFE CITOYEN DE 5 AVRIL 2017**

Saint-Lô citoyen» a invité pour ce 2ème café citoyen Monsieur Joël Fraboulet de l'association « **Collectif Saint-Lois d Aide aux Migrants** ».

25 personnes étaient présentes dont plusieurs membres du collectif ainsi qu'un migrant qui a témoigné de son parcours.

Dominique Catelin fait une présentation de l'association Saint-Lô Citoyen qui est un espace d'échange sur des sujets de la vie quotidienne et Saint-Lois. Il présente un petit texte de Christiane Taubira : « Nous habitons la terre ».

Joël Fraboulet présente son association d'aide aux migrants.

148 personnes dont 68 enfants sont suivis par l'association (Russes, Ingouchie, Arméniens, Kosovars, Biélorusses, Albanais, Guinéens, Azerbaïdjanais, Mongoliens, Nigériens etc...)

#### **Il décrit le parcours d'un migrant arrivant à Saint-Lô.**

- plate-forme d'accueil
- à Saint-Lô il existe un CADA (places limitées)
- France Terre d'Asile

#### **L'association s'occupe plutôt des familles qui**

- se présentent à la plate- forme (FTA)
- l'enregistre et donne une adresse postale (FTA)
- prend rendez-vous à la préfecture de région (dans les 3 jours, dans les faits : 1 mois)

#### **Sont hébergés :**

- familles avec enfants de – 3 ans
- personnes vulnérables, femmes enceintes

#### **Ne sont pas hébergés :**

- familles avec enfants de + 3 ans
- hommes et femmes seules

#### **Pour ces personnes l'association essaie de trouver des solutions :**

- chez des particuliers
- à l'hôtel Formule 1
- à l'hôtel Ibis
- 8 places ville de St-Lô (CCAS)

#### **Alimentation :**

- Maison de la solidarité
- Resto du cœur
- Banque alimentaire
- Fourniture de plaques électriques à l'hôtel Formule 1

#### **Comment ils arrivent :**

- Passeurs
- Propres moyens

**Démarches administratives**

- L'association les accompagne dans toutes leurs démarches (aide d'avocats)

**Mineurs non accompagnés** : dépendent du conseil départemental

**Délais de procédure OFPRA** – statut de réfugié : 6 à 7 mois

**Ressources :**

- 6,80 euros /personne + 5,40 euros/jour pour le logement  
(pour 4 personnes – 2 adultes + 2 enfants : 17 euros + 5,40)

**Ressources du collectif :**

- Cotisation : 10 euros
- Convention avec la ville de St-Lô 8 000 euros pour aide d'urgence exceptionnelle
- Dons
- Soirées

Le collectif est souvent amené à financer certaines dépenses (logement...)

**Santé :**

- Aide médicale d'état
- CMU
- service passe santé à l'hôpital Mémorial

**Parrainage d'une famille :**

- s'engager à suivre une famille
- rencontre 1 ou 2 fois/semaine
- régler les petits problèmes

**Lieu de rencontre** au secours catholique square du 1<sup>er</sup> mai (cours de français ...)